


BELMINE

N° 13, mars 2001



Penser
santé et sécurité
au travail... un effort
de tous et chacun!



Entrevue avec Yvon Royer,
ex-coordonnateur au
Syndicat des métaux

Nettoyage, marinage,
boulonnage

Résultats du concours de
dessin et de rédaction

Aux jeux de hasard, le 13 n'est-il pas un numéro chanceux ? Dans ce treizième numéro de votre *Journal des Belmine*, on vous démontrera, par A + B, qu'en matière de santé et de sécurité au travail on peut aussi jouer gagnant. Mais ici, pas question de laisser faire le hasard !

Yvon Royer connaît bien les règles du jeu. Acteur présent depuis de nombreuses années sur la scène minière à titre de travailleur, de membre du Syndicat des métallos et de coprésident de l'Association paritaire du secteur minier, il nous a livré des propos empreints d'une riche expérience : « En santé et sécurité du travail, rien n'est gagné une fois pour toutes. C'est un effort quotidien, un effort de tous, employeurs et travailleurs », affirme-t-il avec conviction.

De « vrais acteurs » ont tourné des scènes d'une télésérie à la mine Mouska. La sécurité y avait bien sûr sa place. La comédienne Marina Orsini, qui tient le rôle principal, nous a raconté ses impressions de la descente sous terre.

Quant à Daniel Migneault, de la mine Doyon, il nous donne un bon tuyau qui facilite l'installation de tuyaux de remblai en pâte. De son côté, Alexandru Arhire, ingénieur chez Ross Finlay, a conçu un yo-yo géant pour installer des câbles électriques dans un puits. À la mine Niobec, on n'est pas en reste. Avec l'automatisation du concasseur, réduction des risques d'accidents. C'est l'opérateur de la machine d'extraction qui, à distance, contrôle son

fonctionnement et actionne le marteau hydraulique. « C'est un peu comme jouer au Nintendo... », nous a confié à la blague Jacques Saint-Germain.

Ne manquez pas de lire notre bande dessinée. Timine et Roc Lemineur démontrent comment s'y prendre, en toute sécurité, pour le nettoyage, le marinage et le boulonnage, trois opérations essentielles avant le forage. Et jetez un coup d'œil sur les réalisations des jeunes gagnants de notre concours de dessin et de rédaction. Ils illustrent de bons conseils de sécurité... à retenir.

Faites vos jeux ! Et misez sur la santé et la sécurité au travail.

LUCIE DUHAMEL

Saviez-vous que...

Dans notre numéro précédent, vous avez testé vos connaissances sur les nouvelles règles relatives au port du harnais de sécurité. Plusieurs autres modifications ont été apportées au *Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines* en mai et juin 2000. Certaines portent sur la protection des personnes. Les connaissez-vous ?

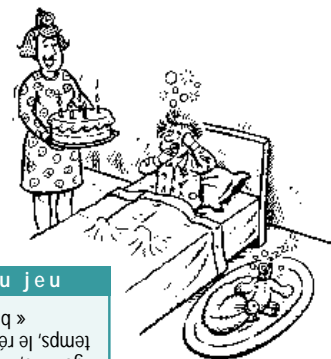
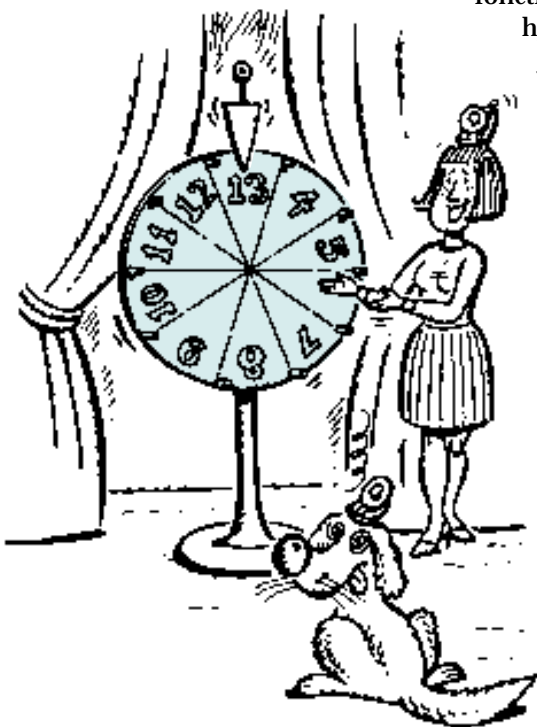
VRAI ou FAUX ?

1. Sous terre, une passerelle ou une plate-forme de travail doit être munie de garde-corps sur les côtés lorsqu'elle est installée à plus d'un mètre au-dessus du sol ou d'un plancher.
2. Lors du transport de personnes au moyen de la machine d'extraction, la vitesse du transporteur doit être inférieure à 10 mètres par seconde.
3. Le port d'une ceinture de sécurité et d'un cordon d'assujettissement relié au câble d'extraction est obligatoire pour tout travailleur se trouvant sur le toit d'un transporteur en mouvement.

GILLES GAGNON

Réponses

1. Vrai, cependant ceci ne s'applique pas à la plate-forme d'un ascenseur de montage qui doit respecter d'autres exigences.
2. Faux. Elle doit être inférieure à 8 mètres par seconde. Un dispositif limiteur de vitesse doit être installé comme contrôle dans le cas où la vitesse nominale du transporteur est supérieure à 8 mètres par seconde.
3. Vrai. La longueur du cordon dans ce cas ne doit pas permettre au travailleur de dépasser le périmètre du dessus du transporteur.



Réponse du jeu

Un monstre vert voulait le croquer comme une boule de gomme, mais sa mère arrive à temps, le réveille et lui souhaite « bonne fête ! »

« *Penser santé et sécurité au travail, c'est un effort quotidien, un effort de tous et chacun* »,

lance Yvon Royer.



Après avoir travaillé pendant 35 ans dans le secteur des mines, dont 22 à la permanence du Syndicat des métallos et 5 en tant que coordonnateur de la région du Nord-Ouest, Yvon Royer tire sa révérence et prend une retraite bien méritée. Le Journal des Belmine l'a rencontré et a recueilli ses propos empreints d'une longue et riche expérience.

D'où vous est venu cet intérêt marqué pour la santé et la sécurité du travail ?

Voir des gens autour de moi disparaître ou être grièvement blessés dans des accidents qui auraient pu être évités m'a convaincu rapidement de l'importance de la prévention. Mais à l'époque où j'ai commencé à travailler comme mineur, en 1966, la responsabilité de la santé et de la sécurité reposait entièrement et uniquement sur nous, les travailleurs. D'un côté, on ne pouvait rien faire, rien proposer, rien changer. On faisait ce qu'on nous demandait de faire, de la manière qu'on nous disait de le faire. Ce n'était pas discutable. Par contre, si un accident se produisait, tout le blâme retombait sur nous. J'ai vite compris que la meilleure façon de changer les choses, c'était de m'impliquer, de faire partie de la solution. S'asseoir et chialer, ça ne donne pas grand-chose.

Comment étaient perçues les demandes des travailleurs ?

Au début, il y avait de l'affrontement dans l'air. L'habitude des négociations collectives donnait aussi le ton aux discussions de santé et de sécurité. Mais peu à peu, patrons et travailleurs se sont assis à la même table pour parler, discuter, réfléchir. Les mentalités ont évolué. C'était le début de la concertation.

L'adoption de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*, en 1979, a été l'aboutissement d'une réflexion étalée sur plusieurs années et reflétait un changement de mentalité important de la société. Il n'y a pas que chez les patrons que les mentalités ont fait du chemin. À la fin des années 60, à la mine Orchan de Matagami où je travaillais, les employeurs ont décidé que tous les travailleurs devaient porter des protecteurs auditifs. Je me souviens d'un mineur qui a préféré quitter son emploi plutôt que d'avoir à les porter. Il n'était pas le seul

à résister malgré les mesures disciplinaires imposées. Aujourd'hui, on ne voit plus de mineur travailler avec une foreuse ou exposé à des bruits forts sans protection.

Quelle est la réalisation personnelle dont vous êtes le plus fier ?

Dans le domaine de la santé et de la sécurité du travail, on ne parle pas de réalisation personnelle. Personne n'agit seul. C'est un effort d'équipe. Une situation toutefois m'a particulièrement préoccupé. J'avais remarqué, au cours des années, une alternance entre les périodes où les accidents se multipliaient et les périodes de calme relatif. En 1987, par exemple, le Québec connaît une série d'accidents mortels dans les mines. Une commission d'enquête se penche sur ces accidents et recommande que certaines mesures soient mises en application. On assiste alors à un resserrement des mesures de sécurité dans les mines. Le nombre d'accidents chute considérablement. Puis, peu à peu, la vigilance se relâche. Le nombre d'accidents grimpe de nouveau en flèche.

Entre 1994 et 1995, il y a eu 10 morts en autant de mois. Pour un secteur aussi petit que celui des mines, c'est épouvantable ! Il m'a semblé évident que pour éviter ce qui est évitable et mettre un terme à ce cycle, il fallait

Mission : installer des câbles dans un puits

Solution : un yo-yo géant

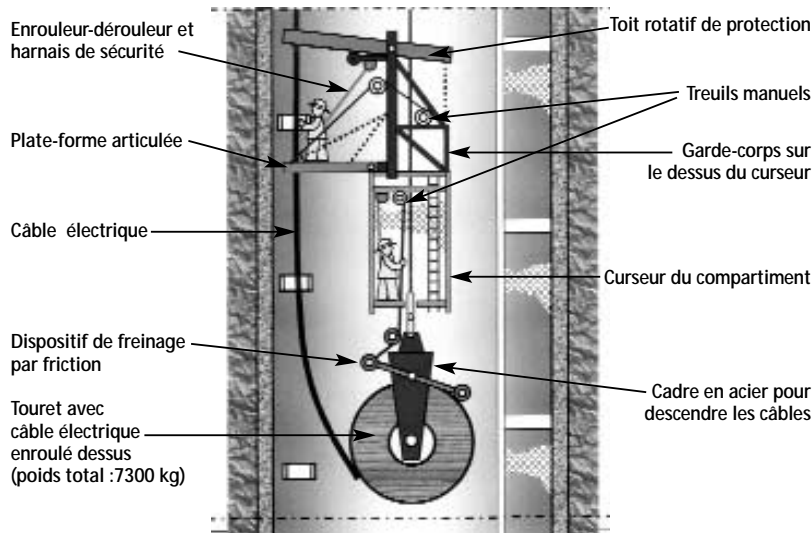
instaurer des mécanismes afin de maintenir la vigilance en permanence et non seulement après qu'un accident vient d'arriver. Le comité sur le suivi du plan d'action de la CSST dans les mines souterraines, qui regroupe des représentants des employeurs, des travailleurs et de la CSST, a été créé en 1995 pour répondre à ce besoin. Le comité analyse les statistiques d'accidents, examine la nature des infractions commises et des interventions. Il peut ainsi détecter les indices d'un dérèglement et déterminer les zones où intervenir pour rapidement corriger la situation.

Considérez-vous que dorénavant la prévention, c'est gagné ?

En santé et en sécurité du travail, rien n'est gagné une fois pour toutes. C'est un effort quotidien, un effort de tous, employeurs et travailleurs.

La prévention, c'est simple dans le fond. J'entends encore ce que m'a dit un délégué de chez Atlas Asbestos. « Les gars qui scient l'amiante sont de véritables artistes. Ils travaillent les mains à un poil de la scie. Ils font attention. C'est rare qu'ils se coupent. De temps en temps, il y en a bien un qui se blesse. La compagnie a fait installer des gardes. Comme ça, si les doigts frôlent de trop près la scie, le garde les arrête. » Pour moi, c'est ça la prévention. Le travailleur a des responsabilités en matière de prévention, mais ce n'est pas tout. S'il se trompe, il doit y avoir des mesures qui font qu'un oubli, une distraction, ce n'est pas fatal. C'est simple !

SUZANNE LABRECQUE



Récemment, l'entrepreneur minier Ross-Finlay 2000, de Val-d'Or, mettait la dernière main à un projet d'envergure commandé par la compagnie J. M. Asbestos : foncer un puits d'un diamètre de 5,5 mètres et d'une profondeur de 670 mètres, et procéder aux installations connexes. Un travail de titan !

Un défi de dernière heure attendait l'ingénieur Alexandru Arhire et son équipe : installer quatre câbles d'alimentation électrique le long de la paroi du puits, de la surface jusqu'au niveau des 500 mètres. Quatre câbles de 9 cm de diamètre et pesant quelque 8000 kg chacun. Et, évidemment, procéder à l'opération en toute sécurité.

À force de jongler avec des idées de solution, l'ingénieur a conçu ce qu'il croit être le plus gros yo-yo au monde : une structure de guidage et de déroulage suspendue au câble du treuil et retenant le touret sur lequel s'enroule le câble à dévider.

Grâce à cette innovation technique, l'installation du câble électrique le long de la paroi du puits devient presque... un jeu d'enfant. Deux travailleurs partent de la surface et descendent sur le

transporteur. Le premier prend place sur la plate-forme de travail. Au fur et à mesure que la cage descend et que le câble se déroule, il le fixe dans les supports préalablement rivetés à la paroi. Le second, installé plus bas sur le curseur, contrôle le dispositif de freinage du touret à l'aide d'un palan. Les travailleurs portent un harnais de sécurité. Un toit installé au-dessus de la plate-forme de travail les protège en cas de chute accidentelle d'objets.

L'installation... et le câble se sont déroulés sans anicroche. Les mesures de sécurité, prévues dès la conception sur papier du yo-yo, ont permis d'éliminer à la source le principal danger des méthodes d'installation traditionnelles, soit la chute libre du câble dans le puits.

ALEXANDRU ARHIRE ET SUZANNE LABRECQUE

Concours de dessin et de rédaction

La sélection des gagnants du concours de dessin et de rédaction organisé par le *Journal des Belmine* a eu lieu le 31 octobre dernier.

Le concours avait été lancé dans le numéro de juin 2000 du journal, puis prolongé jusqu'au 30 octobre dans le cadre de la campagne de prévention des accidents du travail organisée par la CSST. On y invitait nos lecteurs à réfléchir avec leurs enfants sur les dangers présents à la maison et au travail. Les jeunes devaient ensuite illustrer une solution permettant d'éliminer ou de réduire un risque d'accident. Résultat : 32 jeunes de 4 à 15 ans ont participé au concours.

Bravo à tous les participants et aux parents qui ont ainsi manifesté leur intérêt à l'égard de la santé et de la sécurité au travail et à la maison !

Dans la catégorie 4 à 6 ans : Jesse Landry, fils de Steve Landry de la mine Agnico Eagle; **Cédric Kirkham**, fils de **Dyane Duquette de la mine Agnico Eagle**; **Myriam Pilote**, fille de **Luc Pilote de la mine Kiéna**; Alexane Thibodeau, fille de Aurèle Thibodeau de la mine Agnico Eagle (Ross Finlay); Gabriel Côté, fils de Daniel Côté de la mine Mouska.

Dans la catégorie 7 à 9 ans : Cynthia et **David Bellavance**, fille et fils de **Jocelyn Bellavance de Mines Seleine**; Mélissa Lemieux, fille de Jeannot Lemieux de la mine Agnico Eagle; Adam Pomerleau, fils de Donald Pomerleau de la mine Géant Dormant; Amélie Latendresse, fille de René Latendresse de la mine Mouska; Lydia Landry, fille de Steve

Landry de la mine Agnico Eagle; **Gabrielle Gauthier**, fille de **Mario Gauthier de la mine Agnico Eagle**; Michaël Pilote, fils de Luc Pilote de la mine Kiéna; Israël Delage, fils de Robert Delage de la mine Bouchard-Hébert; Stéphanie Côté, fille de Daniel Côté de la mine Mouska; Amélie Boutin-Chabot, fille de Yvan Chabot de la mine Géant Dormant; Alexandra Déry, fille de Martin Déry de Ressources Meston.

Dans la catégorie 9 à 12 ans : David Lemieux, fils de Jeannot Lemieux de la mine Agnico Eagle; Alex Légaré, fils de Michel Légaré de la mine Sigma; **Olivier Belleau**, fils de **Roger Belleau de la mine Bousquet**; Danielle Mercier, dont le père travaille à la mine Doyon; Kaven

Rancourt, fils de Martin Rancourt; **Julien Baillargeon**, fils de **Marc Baillargeon de la mine Bousquet**.

Dans la catégorie 12 à 15 ans : Jasmin Lemieux, fils de Jeannot Lemieux de la mine Agnico Eagle; **Caroline Gauthier**, fille de **René Gauthier de la mine Bousquet**; Richard Savoie, fils de Claude Savoie de la mine Agnico Eagle; Roxane Lanouette, dont le père travaille à la mine Mouska; Patrick Corbeil, fils de Luc Corbeil de la mine Doyon; Audrey et **Ariane Baillargeon**, filles de **Marc Baillargeon de la mine Bousquet**; Charlene Rancourt, fille de Martin Rancourt. Marie-Pier Cyr, fille de Réal Cyr, anciennement de la mine Sigma, a également participé au concours.

Et les gagnants sont...



CEDRIC KIRKHAM



DAVID BELLAVANCE



OLIVIER BELLEAU



ARIANE BAILLARGEON



MYRIAM PILOTE



GABRIELLE GAUTHIER



JULIEN BAILLARGEON



CAROLINE GAUTHIER

Allez vite à la page suivante. Les dessins et les textes de nos gagnants y sont exposés. Ils portent des messages de santé et de sécurité fort pertinents.

1^{er} prix



Cédric Kirkham, 4 ans

1^{er} prix



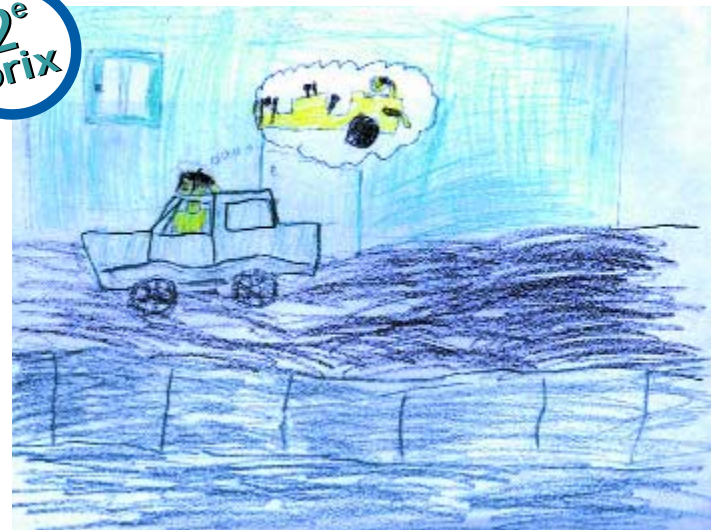
David Bellavance, 7 ans

2^e prix

La sécurité au travail

Au travail comme à la maison, la sécurité est très importante. J'ai choisi de vous parler de la priorité d'avoir un partenaire de travail. J'ai opté pour ce sujet, car mon père a déjà eu un accident de mine alors qu'il était seul. Heureusement, il s'en est sorti vivant ! Mais ça aurait pu être évité si son compagnon de travail avait été présent. À la maison, c'est la même chose. Je vous donne un exemple : je veux nettoyer une fenêtre et je dois grimper à l'aide de l'échelle, alors je demande l'aide de ma mère. C'est facile de demander de l'aide ! Avant de faire un quelconque travail, évaluez les dangers et proposez à quelqu'un de votre entourage de vous donner un coup de main. Pour vous les mineurs, c'est la même chose. Exigez de toujours avoir un *partner* à vos côtés, il pourrait vous sauver la vie. Pensez-y deux fois avant d'entreprendre quelque chose seul ! **Caroline Gauthier, 15 ans**

2^e prix



Mon dessin veut dire qu'il faut regarder autour de l'auto avant de partir. **Julien Baillargeon, 10 ans**



Hé, les jeunes ! Si vous avez d'autres conseils un concours ! Envoyez-nous vos dessins ou



1^{er} prix

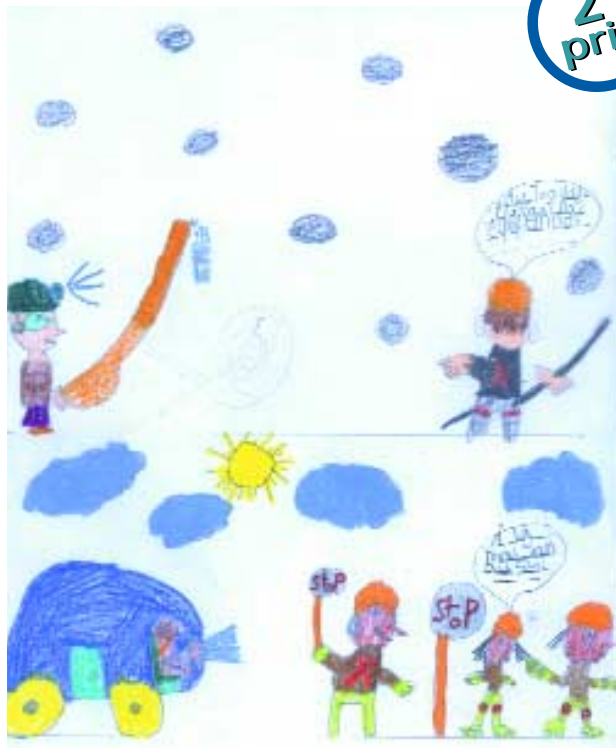
Olivier Belleau, 11 ans



1^{er} prix

C'est bien important de bien protéger ses pieds car c'est notre premier véhicule. Ils font partie de notre autonomie. À la maison comme au travail, il faut bien s'en occuper.

Ariane Baillargeon, 15 ans



2^e prix

Au travail, il faut nos équipements. À la maison aussi.

Myriam Pilote, 6 ans

2^e prix



À la maison je dois vérifier les freins de mon vélo pour m'assurer qu'ils fonctionnent bien et éviter des accidents.

Gabrielle Gauthier, 7 ans

de sécurité à partager avec les mineurs, pas besoin d'attendre vos textes, les meilleurs seront publiés dans le *Journal des Belmine*.

Un travailleur de la mine Doyon trouve un « bon tuyau » pour le remblai en pâte

Les travailleurs de la mine Doyon peuvent dorénavant assembler plus facilement les tuyaux de remblai en pâte grâce à un appareil conçu par un de leurs collègues.



Le remblayage d'excavations au moyen de remblai en pâte est une méthode très répandue dans les exploitations minières. À la mine Doyon, à Rouyn-Noranda, l'installation de conduites pour le remblai en pâte s'effectue sur une base régulière.

Daniel Migneault, homme d'utilité pour l'équipe de construction, a conçu un assembleur permettant de maintenir ensemble deux tuyaux lors de l'installation du joint d'étanchéité et de la

fixation qui doit les relier. L'appareil est constitué de deux tiges d'acier, dans lesquelles on insère les tuyaux. En serrant les boulons, ceux-ci s'alignent automatiquement et avec précision. Le travailleur peut alors poser le joint d'étanchéité, puis la fixation qui retiendra fermement les tuyaux ensemble. Il suffit ensuite de retirer l'appareil pour poursuivre l'assemblage de la conduite.

Détail astucieux... l'appareil comporte une tige pour y placer les écrous et des cavités pour les boulons — le travailleur les a ainsi à portée de la main pendant l'assemblage des tuyaux — ... et **pratique**, surtout lorsque cette opération doit se faire sur une plate-forme élévatrice.

Plus d'un avantage

Un tuyau de remblai mesure 3 mètres et pèse environ 125 kilos. De plus, le tuyau étant rainuré, l'assemblage exige beaucoup de précision. Auparavant, l'ajustement des tuyaux se faisait à l'œil et, en raison de leur poids, l'assemblage nécessitait un effort physique considérable. Grâce à l'assembleur, le travailleur n'a plus à maintenir les tuyaux ensemble pendant que son collègue installe le joint et la fixation. Il pourrait également servir à l'installation de conduites d'eau.

Normand Breault, conseiller en santé et sécurité, reconnaît que l'invention a plus d'un avantage. « À cause de l'effort à fournir pour soutenir les tuyaux, ce travail pouvait occasionner, entre autres, des blessures au dos, l'écrasement des doigts. » L'appareil contribue à réduire les risques de blessures et permet en outre l'augmentation de la productivité puisque l'installation se fait plus rapidement.

SYLVAIN PARADIS



Daniel Migneault

Une invention digne de mention

L'appareil conçu par Daniel Migneault a reçu une

mention d'excellence lors du 12^e colloque en santé et sécurité du travail organisé par la Régie régionale de la santé et des services sociaux et la Direction régionale de la CSST en Abitibi-Témiscamingue. Cette invention a suscité beaucoup d'intérêt.

« Plusieurs mines nous ont demandé plus d'information à son sujet », mentionne fièrement Normand Breault. Le conseiller est d'avis que les travailleurs sont bien placés pour trouver des solutions en matière de santé et de sécurité au travail. « L'appareil est très simple, mais il fallait y penser ! »

S.P.

Avis de recherche

Avez-vous déjà inventé une machine, un outil ou une méthode qui rend votre travail plus sécuritaire, plus facile ? Ou bien connaissez-vous un « patenteur » qui aimerait partager les secrets de son invention avec les lecteurs du *Journal des Belmine* ? Si oui, n'hésitez pas à nous dévoiler vos idées ingénieuses par téléphone (514) 906-3061 poste 2207, télécopieur (514) 906-3062 ou courriel (lucie.duhamel@csst.qc.ca).

Mine Niobec

L'automatisation du concasseur, une opération réussie

À la mine Niobec, de Saint-Honoré au Saguenay, comme dans la plupart des mines modernes, l'automatisation de certaines opérations a des répercussions sur les activités minières et sur la tâche des travailleurs.

L'opérateur de la machine d'extraction n'échappe pas à ces changements. Ses fonctions sont davantage diversifiées. À ses tâches habituelles, comme le transport des travailleurs, le chargement et le hissage du minerai, s'est entre autres ajoutée, depuis l'automatisation du concassage, celle d'opérateur du concasseur.

Une installation de concassage, *made in Niobec*

Il y a un peu plus d'un an, la mine Niobec automatisait son concasseur. « Auparavant le concassage du minerai nécessitait de 12 à 15 sautages secondaires de grosses roches. Sans compter que l'opérateur devait lui-même enlever boulons et grillages métalliques souvent contenus dans le minerai, une



Eric Lapointe

manœuvre à risque », explique Éric Lapointe, superviseur du service de l'ingénierie. Pour éliminer les risques d'accidents, un comité comprenant les services de l'ingénierie, des opérations et de l'entretien a repensé le système. La solution retenue, soit l'automatisation et le contrôle à distance du concasseur, devait d'abord permettre d'éliminer les sautages secondaires. « On s'est inspiré de systèmes en place dans d'autres mines pour concevoir le nôtre. On a d'abord agrandi le puits et installé une nouvelle station de concassage au niveau 1600, ce qui permet de réduire de beaucoup le nombre de sautages. Les grosses roches peuvent passer plus facilement dans la chute. »

C'est maintenant l'opérateur de la machine d'extraction qui, de sa cabine, fait fonctionner le concasseur. Le processus étant programmé, il lui suffit d'appuyer sur un bouton pour que les différentes opérations démarrent en cascade. Une caméra, montée

sur pivot dans l'ancienne cabine du concasseur, lui permet de suivre le fonctionnement sur écran. Ainsi, lorsque des grosses roches se présentent sur le crible à barreaux (*grizzly*), il les casse en actionnant le marteau hydraulique à l'aide de manettes; le reste du minerai continue d'alimenter le concasseur. Il peut aussi manier une pince pour retirer les débris de fer. L'opération est télécommandée par fibre optique. Tout se passe donc en temps réel plutôt qu'avec un délai de communication.



Jean-Paul Pouliot et Marcel Bergeron

Un pas de plus vers la sécurité

Jean-Paul Pouliot, représentant des travailleurs, et Marcel Bergeron, coordonnateur en santé-sécurité, affirment d'un commun accord que l'automatisation du concasseur a eu des effets positifs sur le plan de la santé et de la sécurité, entre autres l'amélioration des conditions de travail.

« L'opérateur ne travaille plus dans un environnement poussiéreux et bruyant. Côté sécurité : il n'a plus à faire d'acrobaties pour aller déloger une roche coincée derrière les chaînes; les contrôles à distance évitent l'utilisation d'explosifs pour casser les grosses roches. On a éliminé ainsi des risques d'accident. »

Métier : opérateur de machine d'extraction



Jacques Saint-Germain travaille depuis 25 ans à la mine Niobec. D'abord sous terre comme mineur de développement, puis boiseur. Revenu sur terre en juillet 2000, il occupe aujourd'hui le poste d'opérateur de machine d'extraction. M. Saint-Germain nous décrit les différentes facettes de son nouveau métier.

« Pour être opérateur de machine d'extraction, ça prend des bons nerfs, commence-t-il par préciser. On travaille avec une machine qui transporte des hommes, on a leur vie entre nos mains. Même si la machine est automatisée, il faut de la concentration et une attention de tous les instants. » NE DÉRANGEZ PAS L'OPÉRATEUR, voit-on en grosses lettres près de son poste de travail. Il faut aussi être en bonne santé. L'opérateur doit se soumettre à un examen médical tous les ans et son certificat doit être affiché en tout temps près du poste de travail. C'est une exigence du *Règlement sur la santé et la sécurité dans les mines*.

« Le hissage du minerai est une opération routinière, reconnaît-il. Une fois les réglages faits, la machine fonctionne automatiquement. » Mais depuis quelque temps, les opérateurs ont été chargés d'une nouvelle fonction, celle d'opérateur du concasseur. « Ça diversifie nos tâches et ça occupe les temps morts. Puis manier le marteau hydraulique... c'est un peu comme jouer au *Nintendo* », avoue-t-il à la blague.

« Le métier d'opérateur, je l'ai appris en compagnie du collègue que j'ai remplacé. La formation a duré quatre semaines. Il m'a montré à effectuer les tests de sécurité, à manier l'ordinateur, à mariner de façon automatique et manuelle, à faire le changement des câbles, le graissage, l'inspection du puits. » Apprendre à programmer l'ordinateur pour les tests, tout un défi pour celui qui n'avait jamais utilisé l'informatique au travail ! Le bilan après six mois à ce poste ? Jacques Saint-Germain croit avoir fait un bon choix. « Le travail est évidemment moins dur que sous terre. C'est mieux pour ma santé. »

L'envers du décor de l'or

Fin août 2000, victime de tractations de la part de concurrents malhonnêtes, la mine Mouska flambe. Un incendie majeur, mais fort heureusement « arrangé avec le gars des vues » ! En effet, une équipe de tournage s'était déplacée à Val-d'Or, pour fixer sur pellicule quelques scènes de la télésérie L'Or, dont celle de l'incendie sur laquelle s'ouvrira le premier épisode.



Photo Mine Mouska

L'incendie de la mine Mouska... arrangé avec le gars des vues !

Après une première journée de scènes extérieures, l'équipe descend sous terre. Première expérience pour tous, inquiétude chez certains. Mais la curiosité et le boulot à faire l'emportent. Une galerie se métamorphose donc en plateau de cinéma.

Rémi Dorval, contremaître senior chez Cambior – Projet Mouska et personne-ressource pendant le tournage, connaît la mine à fond. Aucune de ses galeries n'a de secret pour lui. Aussi n'était-il pas inquiet à l'idée de recevoir sous terre une trentaine de « personnes de la ville », plus à l'aise sur

L'Or raconte la saga de la famille Martin, propriétaire d'une petite exploitation minière en Abitibi. La compétition féroce qui prévaut dans les marchés boursiers internationaux n'a d'égale que l'énergie déployée par Corinne, fille de la famille et géologue, pour rebâtir la mine et préserver l'honneur de sa famille. Le tout sur fond d'intrigues financières et amoureuses alimentées par la fièvre de l'or. L'action se déroule en 2001.

Cette télésérie en dix épisodes, tournée à Montréal, en Abitibi, à Vancouver et à Shanghai, sera diffusée à la télé de Radio-Canada à l'automne 2001.

une scène que dans une mine. « La sécurité n'a pas été en reste, affirme-t-il. Dix membres de l'équipe de sauvetage minier ont accompagné l'équipe de tournage sous terre. Une attention particulière a été portée à l'état des lieux afin que rien n'entrave les mouvements. Certains sites ont été interdits d'accès. Outre de voir à ce que le tournage sous terre se fasse en dehors des heures d'exploitation, aucune mesure particulière n'a été prise. Nous apportons toujours la même attention à la sécurité, que ce soit pour le personnel de la mine ou pour des visiteurs occasionnels. La sécurité est toujours primordiale. »

« Le plus difficile a été de trouver combinaisons de travail, bottes, casques et lampes en nombre suffisant et en tailles appropriées, ajoute-t-il. Grâce à la collaboration de la mine Doyon, où s'est également poursuivi le tournage, on y est arrivé ! »

Rémi Dorval dit avoir appris beaucoup sur l'envers du décor. Le maquillage du puits pour simuler l'incendie l'a beaucoup impressionné, mais pas autant que la simplicité des gens de l'équipe. « Nous avons organisé une journée "portes ouvertes" pour les employés et leur famille pendant ce week-end. Les vedettes se sont prêtées avec plaisir à des séances de photo improvisées qui ont connu un vif succès. »

SUZANNE LABRECQUE



Une expérience fascinante

Marina Orsini n'était jamais descendue sous terre et n'avait même

jamais envisagé de le faire. « Je vivais des émotions contradictoires. Une certaine appréhension face à l'inconnu, mais aussi une forte attirance. Je suis très curieuse de nature.

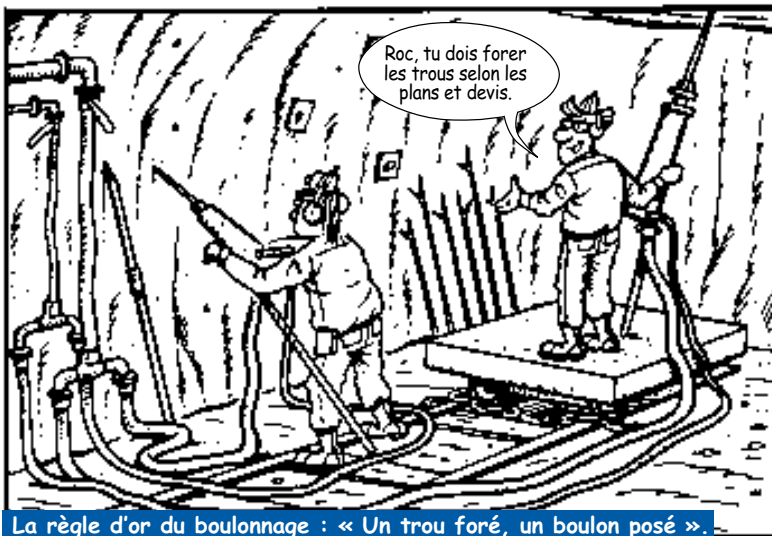
« Mon métier m'amène à vivre toutes sortes d'expériences, mais cette descente a été unique dès le départ. J'ai eu l'impression d'être ailleurs, dans un autre univers. Le temps s'arrête et la peur disparaît. Dans une galerie, nous avons fermé nos lampes. Je n'ai jamais vu le noir comme je l'ai vu là, un noir total ! »

La comédienne ne cache pas son admiration pour le travail des mineurs. « Un travail dur, dans des espaces exigus. Se promener dans les galeries, grimper à des échelles avec bottes, casque, lampe. Pour l'avoir fait, je sais que c'est physiquement exigeant !

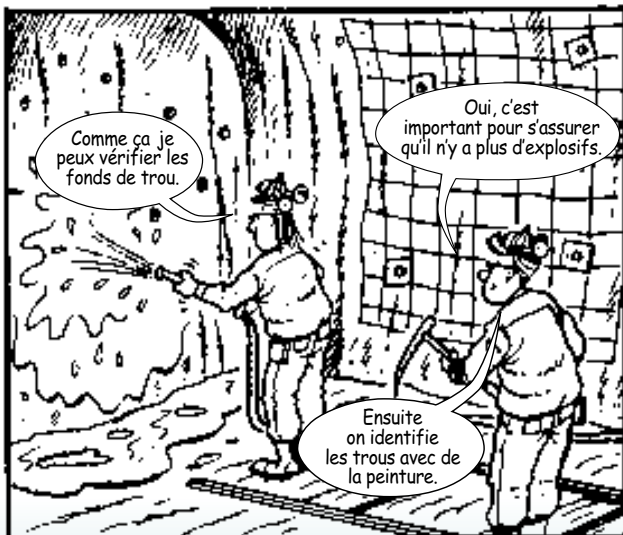
« Nous avons été reçus de façon tellement chaleureuse. Quel grand plaisir ! Une franche camaraderie et une excellente collaboration se sont installées entre l'équipe de la mine et celle du tournage.

« Vraiment, vraiment, un souvenir inoubliable. Encore une fois merci ! » S. L.

Nettoyage, marinage, boulonnage...



La règle d'or du boulonnage : « Un trou foré, un boulon posé ».

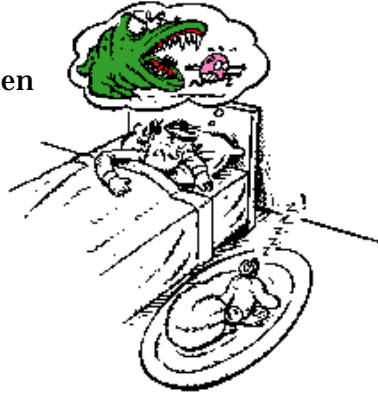


Scénario imaginé par Marcel Ménard, inspecteur à la Direction régionale de la CSST en Abitibi-Témiscamingue.

AU JEU!

Quelle nuit !

Cette nuit, Minederien a fait un bien mauvais rêve. En parcourant le labyrinthe, trouve le cauchemar qui a hanté son sommeil jusqu'au matin.



Début U

S	N	O	M	N	M	A	G	I	C	I	E	N	D	Q	U	V	A
T	R	E	V	L	A	P	I	N	A	G	I	L	I	T	I	L	K
R	U	R	E	A	U	D	R	O	M	E	T	E	A	B	O	L	I
U	E	T	V	M	A	L	E	■	A	L	■	A	V	O	Q	I	D
X	D	E	O	U	L	A	L	E	V	N	O	S	E	L	U	E	N
F	T	L	U	I	■	I	T	C	E	B	A	L	L	O	N	F	A
A	I	Q	O	R	C	E	L	H	L	P	S	I	D	T	I	A	P
N	R	U	E	M	I	N	E	E	O	A	■	A	P	A	P	N	P
T	E	E	D	E	L	O	R	D	E	R	D	E	G	O	M	O	E
O	M	R	C	O	M	M	E	U	R	A	E	B	N	G	M	S	R
E	M	M	O	P	E	N	U	N	T	I	L	O	I	E	E	R	E
B	I	E	N	M	U	R	E	E	B	O	U	W	L	L	M	U	V
E	V	A	E	V	I	R	R	A	O	U	T	E	I	L	A	A	S
C	U	T	E	E	V	E	I	E	R	E	M	A	S	S	I	S	E
E	N	■	M	R	N	O	L	L	E	E	T	L	U	I	S	A	S
N	O	R	P	E	N	B	E	T	H	U	O	S	I	L	N	A	A
D	E	M	S	L	E	R	E	I	A	E	P	S	A	P	A	R	P
E	I	E	A	U	F	E	S	■	R	U	L	R	P	N	R	R	E
N	T	R	J	N	E	T	S	A	H	C	E	U	O	E	I	I	V

E **Fin**

Tu trouveras la solution à la page 2.

À l'agenda

Semaine minière du Québec

La 10^e Semaine minière du Québec se déroulera du 9 au 15 avril prochain. À cette occasion, on organisera, en région et dans certains centres urbains, des activités ayant pour objectif de sensibiliser la population à l'importance de l'industrie minière québécoise. L'Association minière du Québec (AMQ) coordonne annuellement cet événement en collaboration avec plusieurs partenaires.

Pour plus de renseignements :

Site Web de l'AMQ

www.amq-inc.com

Siège social (Québec)

Tél. : (418) 657-2016

Courriel : mines@amq-inc.com

Bureau régional (Val-d'Or)

Tél. : (819) 824-6434

Courriel : mines@vd.amq-inc.com



Compétition annuelle de sauvetage minier

La 39^e compétition de sauvetage minier se tiendra les 1^{er} et 2 juin à Havre-aux-Maisons, aux Îles-de-la-Madeleine. S'affronteront, lors de la finale provinciale, les équipes de

- Lab Chrysotile, Opérations Bell (Thetford Mines)
- Mine Louvicourt (Val-d'Or)
- Société minière Raglan du Québec (Nunavik)
- Mine Agnico-Eagle, division Laronde (Cadillac)

À souligner, l'excellente performance, pendant les compétitions préliminaires, des équipes de sauvetage de Barrick Gold corp. – Complexe Bousquet et de Mine Noranda – Division Matagami.

L. D.

Le Journal des Belmine est publié par la Commission de la santé et de la sécurité du travail. La reproduction des textes est autorisée pourvu que la source en soit mentionnée et qu'un exemplaire soit envoyé à l'adresse suivante :

Commission de la santé et de la sécurité du travail
Direction des communications
1199, rue De Bleury
C.P. 6056, succ. Centre-ville
Montreal (Québec) H3C 4E1

Nous tenons à remercier pour leur précieuse collaboration :
M^{mes} Lucette Lajeunesse et Nicole Belanger, MM. Gilles Gagnon, Gérard Lévesque et Marcel Ménard de la CSST.

Merci également aux entreprises minières qui ont ouvert leurs portes à nos journalistes.

Rédaction en chef
Lucie Duhamel

Recherche et rédaction
Suzanne Labrecque et
Sylvain Paradis

Correction des épreuves
Translatex Communications +
Illustrations
Daniel Rainville

Conception graphique
SerréDesign!

Prépresse et impression
Bowne de Montréal

Distribution
Lise Tremblay

Mise en garde

Les photos et les illustrations publiées dans le Journal des Belmine sont le plus conformes possible aux lois et règlements sur la santé et la sécurité du travail. Cependant nos lectrices et lecteurs comprendront qu'il peut être difficile, pour des raisons d'ordre technique, de représenter la situation idéale.

DC 600-410-13 (2001-03)
ISSN 1205-6227
© CSST 2001

Port de retour garanti par la Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec
C.P. 1200, succursale Terminus
Québec (Québec) G1K 7E2

Envoi de Poste-publications
n° 1437208

CSST

Québec 